

## Saisie d'1,5 Kg de cocaïne à l'aéroport international Léon-Mba

# Une Vénézuélienne interpellée et écrouée

AEE  
Libreville/Gabon

**FAIT** inédit à l'aéroport international Léon-Mba de Libreville, lundi dernier. Les agents de la direction générale des Douanes et Droits indirects ont saisi 1 kilo et demi de cocaïne ainsi que diverses devises étrangères sur une ressortissante vénézuélienne, Irma Coromoto Izquierdo Perez, 37 ans, en provenance d'Addis-Abeba (Éthiopie). Selon l'expertise de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), la valeur marchande de cette marchandise illicite entrant dans la catégorie des drogues dures, est estimée à plus de 45 millions de francs. Les informations glanées auprès de l'équipe dirigée par



Photo : AEE

Dame Irma Coromoto Izquierdo Perez au poste des Douanes, après son interpellation.

le colonel Raymond Okongo, directeur régional des douanes, indiquent que la mise en cause qui voyageait à bord d'un vol d'Ethiopian Airlines a réussi à échapper à plusieurs contrôles internationaux, dans de nombreux pays, notamment le Brésil, le Pérou, le Ghana et

l'Éthiopie sans se faire prendre. C'est à Addis-Abeba où, apprend-t-on, la délinquante présumée, Irma Coromoto Izquierdo Perez aurait fait la connaissance d'un individu qui lui aurait proposé de l'aider à acheminer sur Libreville, un colis dont elle dit avoir ignoré le contenu



Photo : AEE

La cocaïne saisie sur la suspecte est estimée à plus de 45 millions de francs.

jusqu'à son arrestation. L'inconnu lui aurait, par la même occasion, fourni un visa pour le Gabon. **DÉLIT DOUANIER DE PREMIÈRE CLASSE** • Avant d'embarquer pour la capitale gabonaise, l'individu lui aurait révélé qu'une chambre d'hôtel était déjà réservée en son nom et payée à l'Hibiscus sis au

quartier Louis, dans le 1er arrondissement de Libreville. Pour la mettre davantage en confiance, l'homme lui aurait confié qu'une fois à l'aéroport international Léon-Mba, un individu devrait venir la chercher pour la conduire à son hôtel et quelqu'un d'autre viendrait chercher le colis. Bien évidemment, les

douaniers gabonais n'ont pas cru à cette version des faits. C'est ainsi que sitôt après son interpellation, le parquet de Libreville a été saisi.

Le chef de service de la surveillance Région douanière de Libreville, Hugues Modeste Odjangou, indique que les renseignements concernant dame Irma Coromoto Izquierdo Perez et sa marchandise illicite leur a été donné par des collègues douaniers étrangers, dans le cadre de la coopération internationale. Cela a permis facilement l'identification de la suspecte.

" Tous ces faits constituent un délit douanier de première classe prévu et réprimé par l'article 403 du Code des douanes, a conclu M. Odjangou.

## Incendie à Nzeng-Ayong

# Une villa détruite par les flammes

JNE  
Libreville/Gabon

**UN** incendie d'une rare violence a consumé, mercredi dernier, la villa N°

156, située non loin de la Bicig, en face du complexe scolaire Fondation Bivegue Menie, dans le 6e arrondissement de Libreville.

Si aucune perte en vie humaine n'est à déplorer, en revanche les dégâts matériels sont considérables.



Photo : D.R

La villa N° 156 en feu.

Les occupants n'ayant presque rien pu sauver. Alertés, les sapeurs pompiers, à leur arrivée sur les lieux, n'avaient d'autre alternative que de circonscire les flammes. Empêchant ainsi le feu de se propager aux habita-

tions mitoyennes. L'origine de cet incendie n'est toujours pas connue. L'enquête ouverte à ce sujet permettra certainement d'en savoir davantage sur ce sinistre qui prive désormais toute une famille d'un toit.

## Meurtre du jeune Rossy Megne Mba à Derrière-l'Ecole-Normale

# La mère du défunt livre sa part de vérité

SCOM  
Libreville/Gabon

**SUITE** à l'article, "Il tue son ami à cause d'un sac de chanvre indien" paru dans notre édition du vendredi 3 août dernier la mère du défunt (Rossy Megne Mba), Herline Akamesse, nous livre sa part de vérité. D'entrée de jeu, elle a affirmé que son fils a été, malencontreusement, confondu à un trafiquant de cannabis. " Le mercredi 2 août, vers 12 heures, le fils de mon bailleur - qui avait déjà été menacé par le meurtrier, l'accusant d'avoir pris son sac de chan-

vre indien -, vient me voir. Tout effrayé. Gauthier Mbele Allogho lui a donné deux heures pour lui restituer le sac de stupéfiant en question. Lors de notre conversation, mon interlocuteur me révèle qu'ils sont allés chez un Nganga, qui leur a dit que l'auteur du vol était Rossy Megne Mba, mon enfant dont le dealer a prémédité la mort", explique Mme Akamesse. Décidée à en savoir plus sur cette histoire de Nganga, elle demande à son interlocuteur de l'y conduire. " L'enfant de mon bailleur m'a tourné en bourrique toute la journée. Vers 17 heures, je me rends au domicile de ma sœur, chez qui réside mon rejeton,



Photo : SCOM

La mère de Rossy Megne Mba : "Mon fils n'a jamais été un dealer. Je veux l'enterrer dignement."

afin que ce dernier m'explique ce qu'il ne va pas. Il était aussi prêt, pour qu'on se rende chez le fameux voyant. Mais, je lui ai demandé de rester sur place car, je connais parfaitement les méthodes extrêmement

brutales de la bande de jeunes qui lui cherchait des palabres. Je ne voulais pas qu'il lui arrive du mal, à la veille de son départ pour le Canada", raconte la mère. **AUTOPSIE** • Contre toute attente, Rossy Megne Mba

se retrouve au mauvais endroit, au mauvais moment. Car, au lieu de rester chez sa tante, il prend la destination du domicile de sa mère. "C'est à l'Ancienne Sobraga que je reçois un coup de fil de la part du boutiqueur. Ce dernier m'informe que mon fils est en train de rendre l'âme car, il vient d'être poignardé, au cours d'une dispute avec Gauthier Mbele Allogho. Ces faits sont confirmés par un voisin gendarme, qui m'intime immédiatement l'ordre de rester sur place. C'est en compagnie d'un jeune qui a pu mettre la main sur l'arme du crime, que l'Officier de police judiciaire (OPJ) me retrouve, pour qu'on se rende à Gros-Bou-

quet et à la PIJ." Dans la déposition faite par le témoin, fait savoir la mère du défunt, les amis de Gauthier Mbele Allogho auraient incité ce dernier à éliminer Rossy Megne Mba, qui n'avait rien à voir avec leur bande et leurs activités. Le même témoin aurait affirmé qu'il s'agit plutôt d'un crime sur fond de jalousie, car Rossy était un artiste (rappeur) apprécié dans le quartier. " Le fait pour mon fils d'avoir toujours fière allure et d'avoir une copine d'origine européenne dérangeaient beaucoup le leader de cette bande de malfaiteurs. Aussi, son meurtrier a-t-il prémédité de lui faire du mal", confie la dame.

## Après le drame évité de justesse à la PosteBank de Fougamou

# Le receveur intérimaire écroué à la prison de Mouila

J.F.M  
Fougamou/Gabon

**L'ENQUÊTE** diligentée par la brigade de gendarmerie de Fougamou, après le drame évité de justesse à la PosteBank de la localité, courant juillet 2017, a été couronnée de succès. En effet, le receveur intérimaire de ce service public, Eric Fabrice Nguimbi, a avoué être l'auteur du délit. L'enquête préliminaire bouclée, le mis en cause a

été présenté devant le parquet de Mouila où, après audition, une information judiciaire a été ouverte à son encontre, suivie de son placement sous mandat de dépôt à la prison centrale de la localité.

Les faits, juillet dernier, le bureau de PosteBank de Fougamou avait failli être réduit en cendres. Le drame avait été évité de justesse grâce à une personne de bonne foi qui, ayant aperçu de la fumée s'échapper des locaux, avait



Photo : J.F.Marola

Mission accomplie pour la gendarmerie de Fougamou.

alerté la brigade de gendarmerie. L'intervention prompte des agents de cette unité aura donc limité la propagation des flammes qui commençaient à attein-

dre la toiture. Les fonctionnaires, présents à ce moment-là sur les lieux pour toucher leur paie du mois, s'étaient également portés volontaires pour circon-

scrire le feu. L'enquête ouverte par la gendarmerie avait permis de découvrir, dans le plafond, une bouteille à moitié pleine contenant de l'essence. Suffisant, pour que les pandores suspectent un incendie d'origine criminelle. Aussi, le receveur intérimaire - le titulaire du poste était en congés au moment des faits - et l'ensemble du personnel avaient-ils été convoqués à la brigade pour être entendus par les

enquêteurs. Le sinistre, à leurs yeux, ne pouvant être provoqué que par une personne connaissant bien les lieux. Le choix de la fin du mois pour opérer, ne leur paraissait pas, non plus, tout à fait un hasard. Au vu donc de ces différents indices, les agents enquêteurs en avaient conclu à un probable vol maquillé. Vu que dans les caisses de PosteBank se trouvait l'argent viré par l'Etat dans les comptes de ses agents exerçant dans la localité.